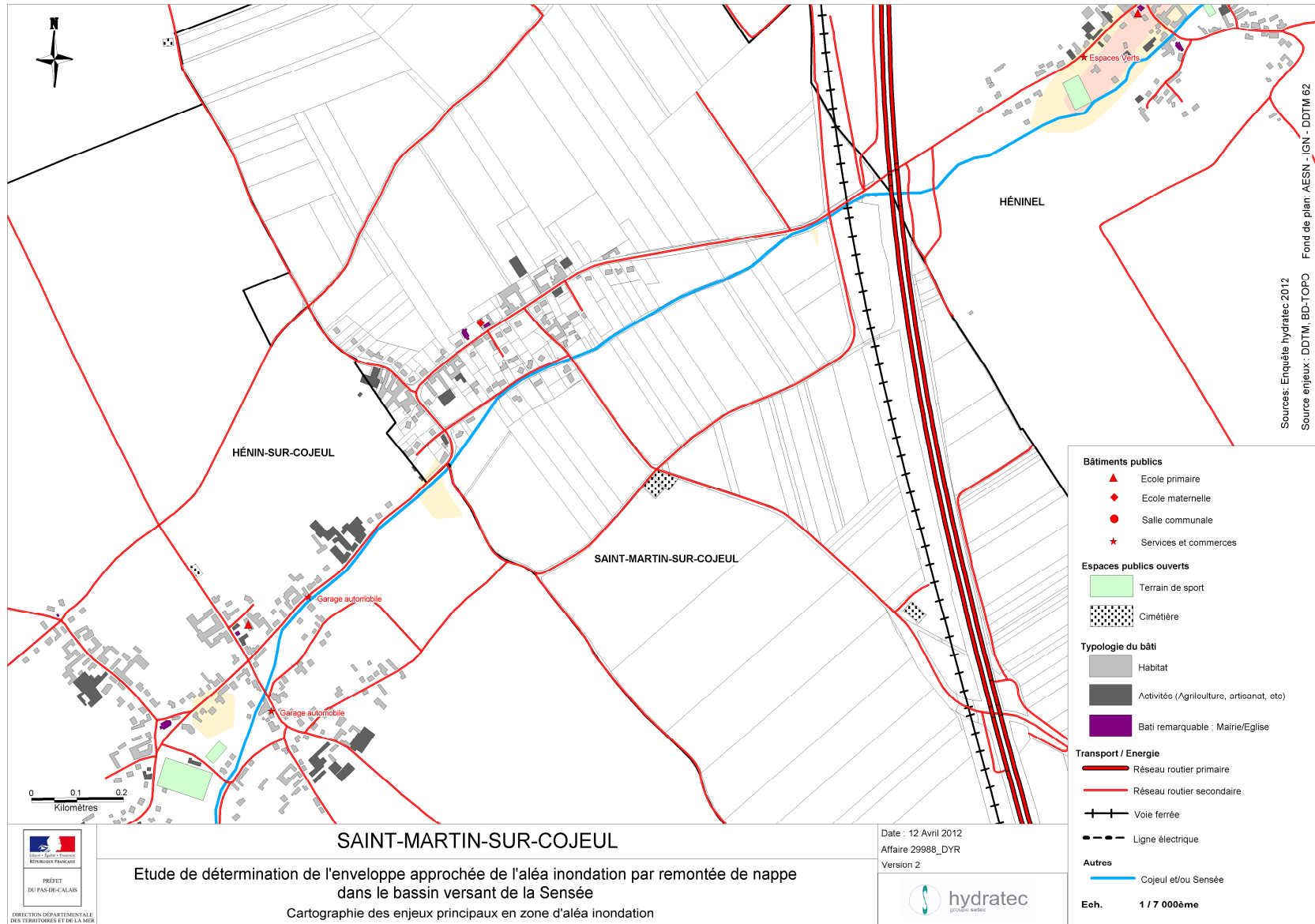


**Figure 66 : Enjeux principaux sur la commune de Héning-sur-Cojeul**



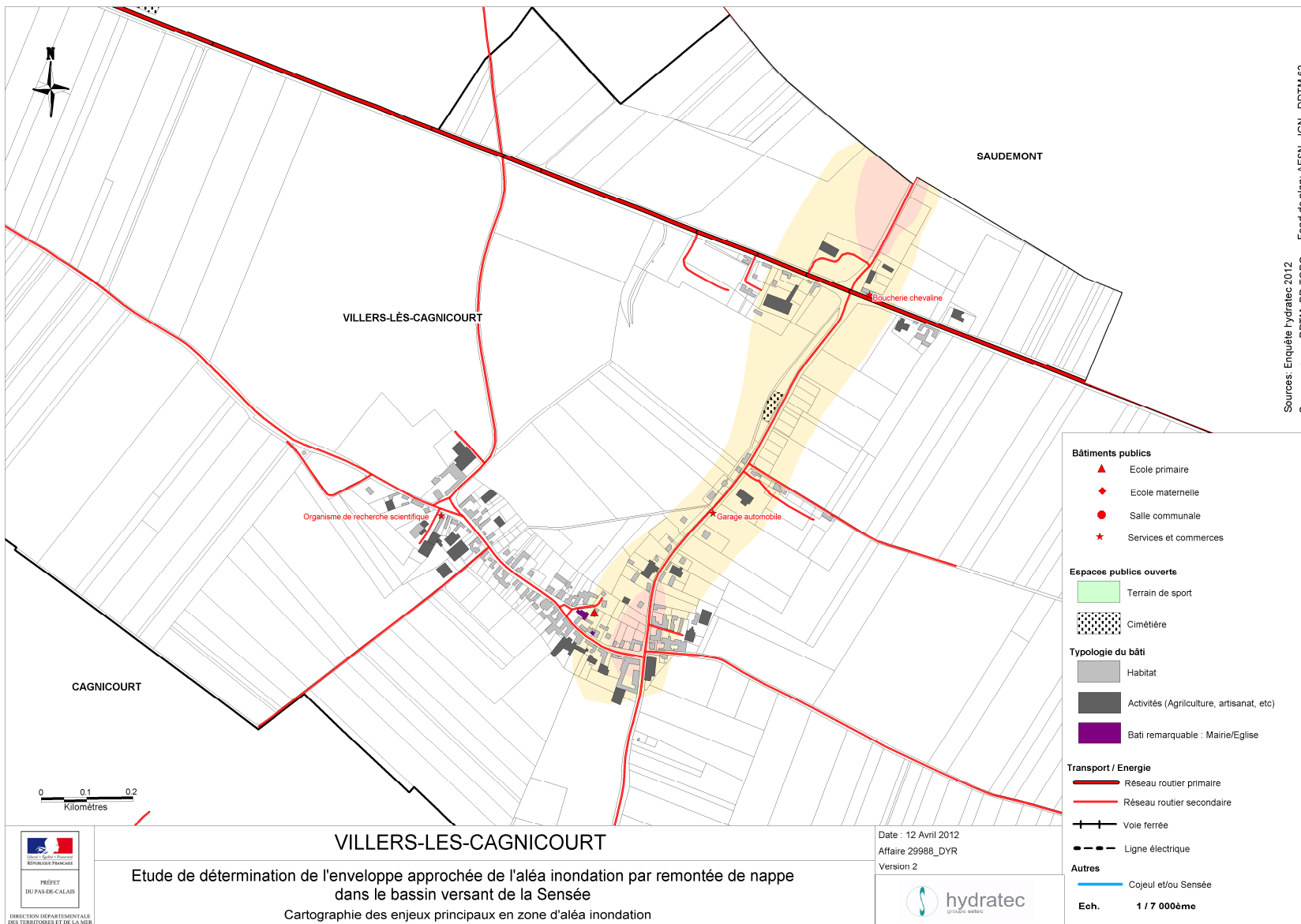
**SAINT-MARTIN-SUR-COJEUL**

Etude de détermination de l'enveloppe approchée de l'aléa inondation par remontée de nappe  
dans le bassin versant de la Sensée

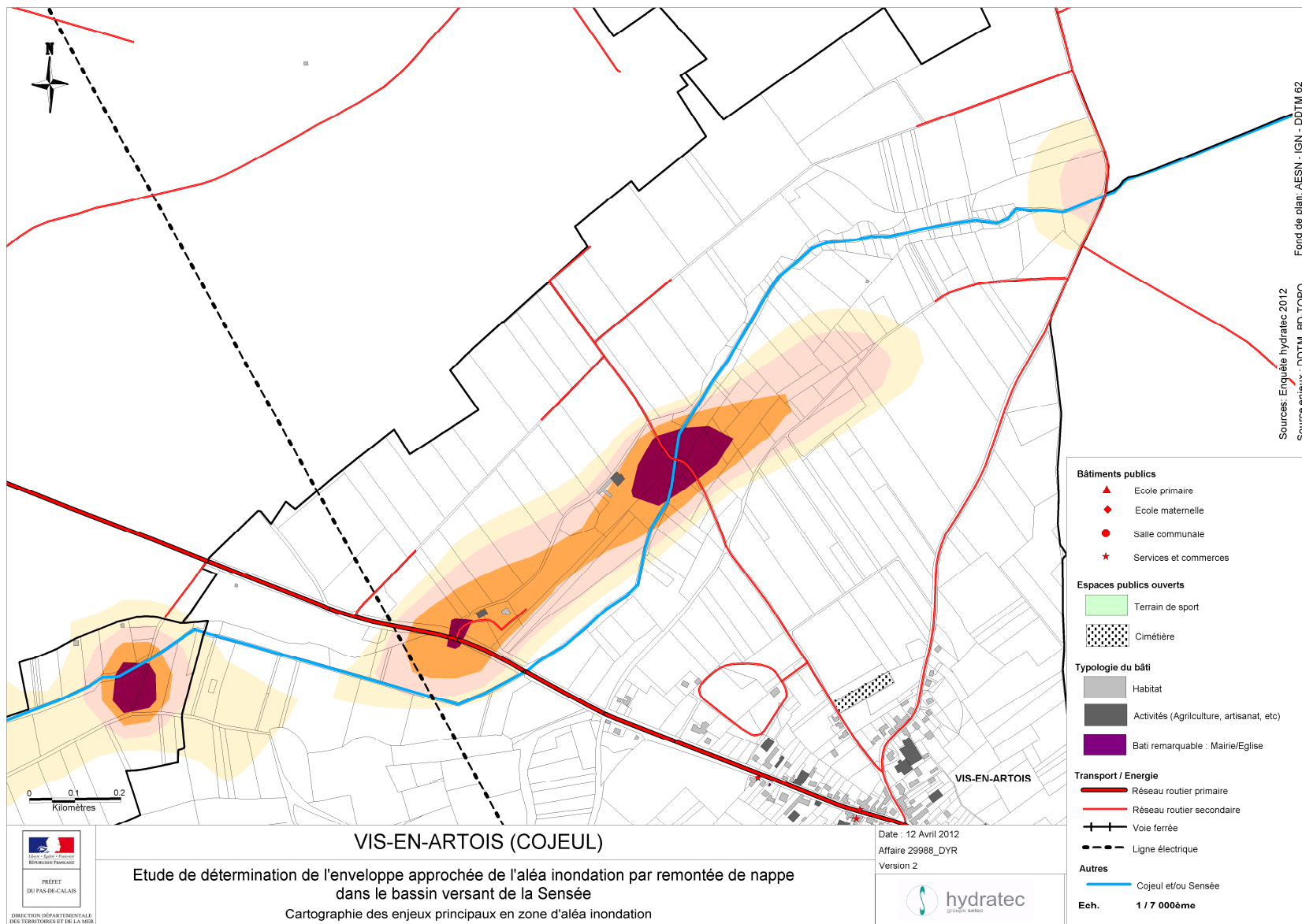
Cartographie des enjeux principaux en zone d'aléa inondation

Date : 12 Avril 2012  
Affaire 29988\_DYR  
Version 2

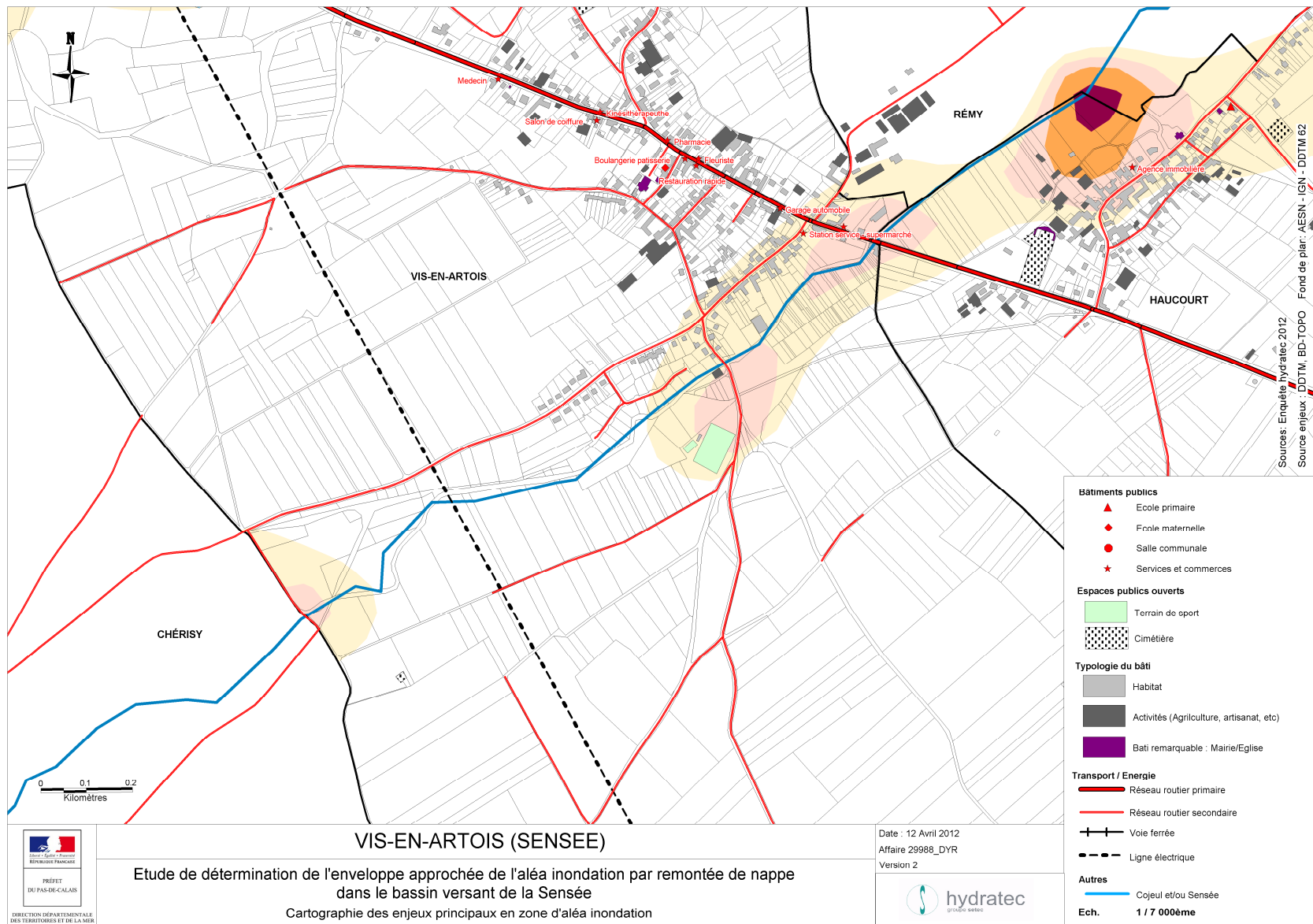
**Figure 07 - Enjeux principaux sur la commune de Saint-Martin-sur-Cojeul**



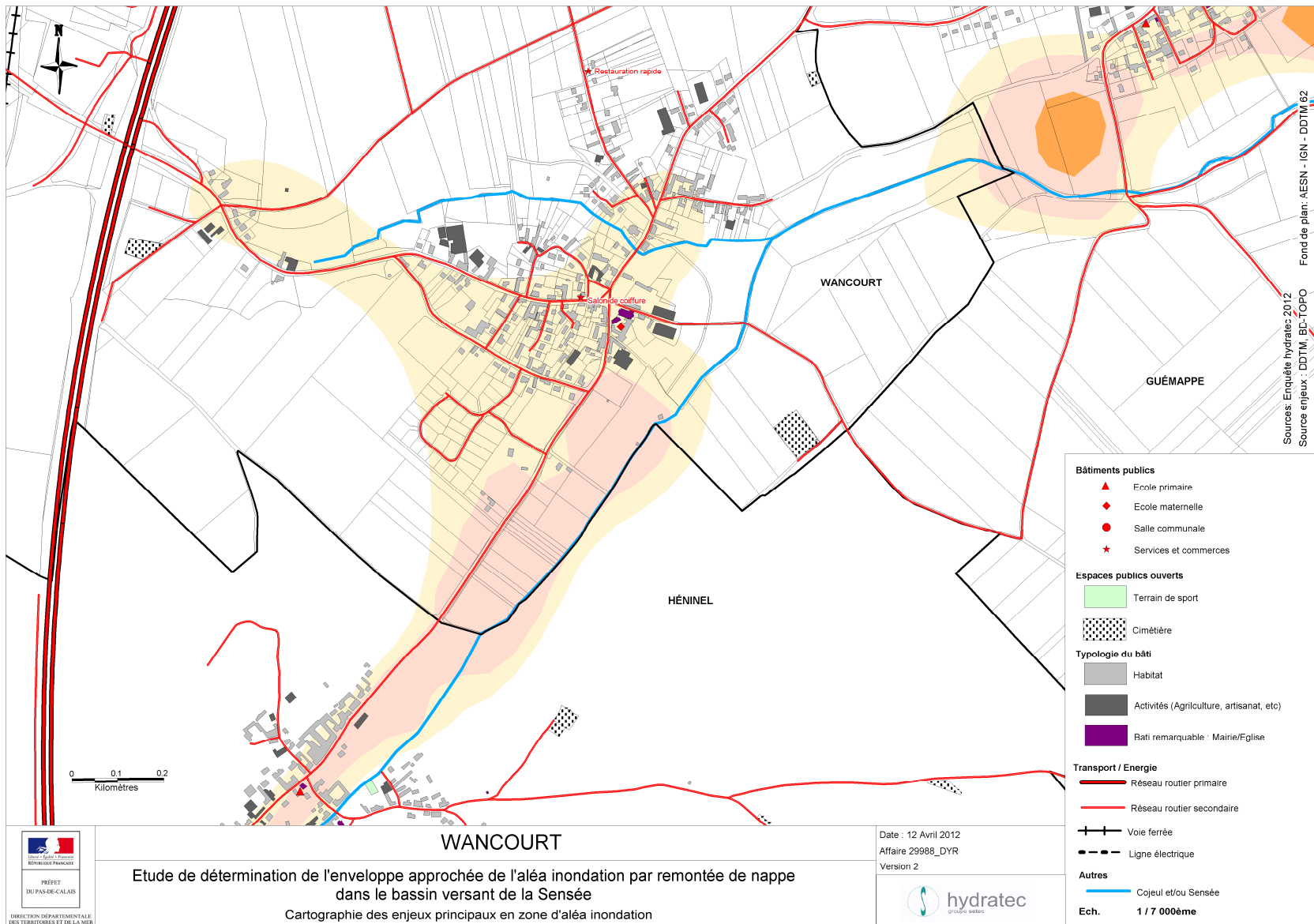
**Figure 68 : Enjeux principaux sur la commune de Villers-les-Cagnicourt**



**Figure 69 : Enjeux principaux sur la commune de Vis-en-Artois (Cojeul)**



**Figure 70 : Enjeux principaux sur la commune de Vis-en-Artois (Sensée)**



**Figure 71 : Enjeux principaux sur la commune de Wancourt**

## 5 ACTIONS ENVISAGEABLES

Le phénomène de remontée de nappe est un phénomène naturel qu'il est difficile de contrôler. Par ailleurs la présentation des enjeux ci-dessus montre que ceux-ci sont restreints à quelques caves de particuliers, et quelques parcelles agricoles.

La plupart des riverains concernés ont mis en place leurs propres dispositions pour remédier à ces inondations d'occurrence une fois tous les 10 ans.

Il s'agit donc sur ce territoire amont de garantir la pérennité de l'information, c'est-à-dire de porter à connaissance l'aléa, et de veiller à ce que les enjeux n'augmentent pas.

Dans ce qui suit nous nous appuyons sur notre expérience et la bibliographie spécifique à cette étude, pour proposer des actions.

### 5.1 INVENTAIRE DES ACTIONS PREVENTIVES

Ces actions peuvent ressortir :

1. de l'acquisition de connaissances plus fines et chiffrées (mesures ; études)
2. du porter à connaissance des populations susceptibles de s'installer ou de modifier leur habitat sur le territoire,
3. de la mise en place d'un suivi et un système d'alerte
4. de la gestion du temps de crise

En détail :

- Réaliser les études nécessaires lors des prochains évènements d'inondation (mesures de terrain, photographies, acquisition de la pluviométrie, etc.) afin de compléter la connaissance et de ne pas perdre la mémoire des évènements.
- A l'occasion du regroupement intercommunal à la CU d'Arras, de modifier les documents d'urbanisme, pour y insérer la cartographie de l'aléa. Faire de même pour les autres communes lors de la révision des plans d'urbanisme.  
L'élaboration d'un cahier de préconisation urbanistiques et architectural, voire agricole (par exemple, imposer des restrictions sur les constructions, préconiser du drainage) pourrait compléter le dispositif. Cet aspect est souvent d'ores et déjà traité dans les Plans Locaux d'Urbanisme mais pourrait être amélioré.
- De mettre en place un réseau de surveillance, par exemple, à l'aide d'un piézomètre localisé de façon pertinente qui indiquerait, suivant des seuils de vigilance, d'alerte, de crise le niveau de la nappe lors de périodes pluvieuses intenses.  
Nous proposons de choisir le piézomètre de Guémappe pour servir de piézomètre d'alerte (la cote d'alerte proposée est +53 m NGF).
- Nommer un responsable local pour l'exploitation des données de suivi et mettre en place un réseau de sachant à même d'informer et de prévenir les riverains en cas

d'alerte. Un protocole de gestion de la crise, en lien avec les services responsables tels que le SDIS et la préfecture, pourra utilement compléter le dispositif.

## 5.2 INVENTAIRE DES ACTIONS CURATIVES

Nous citons ci-dessous les possibilités curatives à disposition des riverains.

- Rabattre localement : cette solution d'ores et déjà adoptée par de nombreux riverains permet effectivement de maintenir des niveaux de nappe pseudo-stabilisés. Ce procédé est en revanche énergivore, les rejets d'eau sont incontrôlés et la saturation en aval dans le cours d'eau n'a pas été observée.
- Etancher les sous-sols en privilégiant une dalle béton capable de résister aux sous-pressions (un radier selon la terminologie en vigueur), pentue, avec fossé de reprise étanche et un renforcement des murs (injection intérieure ou imperméabilisation par l'extérieur).
- Favoriser l'écoulement dans la Sensée et du Cojeul: dévier les eaux, drainer les terrains avec des fossés, remodelage envisageable.
- Drainer autour des habitations : massifs graviers drainants connectés à un puisard étanche permettant la reprise des eaux par pompage pour évacuation vers le réseau pluvial.

Ces dispositifs ont un impact sur la nappe et les milieux naturels, et peuvent être onéreux. Il y a lieu de peser l'intérêt de la mesure devant le montant des sinistres.

## 6 CONCLUSION

Les enquêtes ont permis de mieux rendre compte de la conscience du risque inondation et de sa gestion au sein des 14 communes concernées. De manière générale, le phénomène d'inondation par remontées de nappe est appréhendé par les riverains. Les habitations, lieux publics concernés sont adaptés, ou équipés.

Peu d'outils sont mis en place dans ces communes rurales afin de pallier aux conséquences des remontées de nappe, qui surviennent à une fréquence moyenne (un évènement notoire tous les 10 ans environ).

Les dégâts matériels restent limités et peu de financements sont alors débloqués pour mieux gérer ces inondations.

En conclusion, il ne sera pas nécessaire sur ce territoire de disposer d'un instrument de type PPR Inondation de nappe.

Une fois cette étude restituée aux acteurs locaux, il sera indispensable de veiller à la mise en place du porter à connaissance, au sens large.

La gestion de crise apportera un confort certain aux élus et aux riverains, dans la mesure où cela permet d'anticiper et de prévenir les dégâts.